

SEANCE DU JEUDI 6 AOUT 2020

Le Jeudi 6 août deux mille vingt à 20h45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de convivialité, rue Joyeuse à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Présents :

MMES BAUDOT Sylvie - CHAUVETET Marie-Odile - MM. MARTIN Claude - CHARETON Guy - GENESTE Guillaume – GIRARDOT Thierry – GRIMPERELLE Justin – SEMELET Thierry

Absents excusés : SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago - BRASSEUR Loïc – LACOTE Nicolas a donné pouvoir à GIRARDOT Thierry

MARTIN Claude a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11	Date de convocation : 30/07/2020
En exercice : 11	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été
Présents : 8	affiché à la porte de la mairie le 20/08/2020
Votants : 9	
Absents : 3	
Exclus : 0	

Lecture du dernier conseil municipal du 24/06/2020

2020-27 CONVENTION ANTENNE ORANGE

Le terme de la convention des installations sises lieu-dit « La croix de Challiot », 52600 Cohons, arrive à échéance le 04/12/2021.

Le Maître d'œuvre pour Orange, CIRCET à Foulain 52800, a été missionné pour la mise à jour des baux en cours arrivant à échéance. Il nous propose les nouvelles conditions contractuelles suivantes,

- Une durée de 12 ans renouvelable par périodes de 6 ans avec une dénonciation possible 24 mois avant la date d'expiration
- Un loyer annuel fixe actualisé à 512 euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de de la convention proposé par CIRCET, Maître d'œuvre pour Orange
- AUTORISE le maire à signer la convention et tout autre document

2020-28 AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES SPL XDEMAT

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1^{er}/01/2018 (date de fin de la précédente convention), pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

2020-29 AFFAIRES FONCIERES : PRIX D'ACHAT ET DE VENTE TERRAINS PERRAUDIN

Madame le maire fait part de la demande de Mme PERRAUDIN Bernadette qui sollicite l'achat d'une partie de la parcelle communale D1311, tout en sachant que la commune conservera un droit de passage inaliénable pour la desserte des jardins en contrebas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide la vente d'une partie de la parcelle communale D1311 à Madame Bernadette PERRAUDIN au prix de 2.25 € le m2 (superficie d'environ 2 ares 50 centiares). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2020-30 AFFAIRES FONCIERES : VENTE TERRAINS MOULIN DU MAIX - GIRARDOT Thierry

Madame le maire fait part de la demande de M. GIRARDOT Thierry qui sollicite l'achat de la parcelle communale d'une partie du domaine public communal entourant le moulin Chareton, ruelle du Maix dont il se souhaite se porter acquéreur.

Un tracé d'alignement définira la frontière du domaine public et du domaine privé qui deviendra propriété de M. GIRARDOT Thierry.

Des clauses particulières sont à respecter sur certains segments : vers les escaliers, côté ruelle, l'aménagement des escaliers se fera avec une possibilité de rambarde sans possibilité de clôture haute et une partie contiguë à la voirie communale des Maix, il ne pourra être érigé de clôture, de muret mais la possibilité lui sera donnée de surélever de 20 cm de haut par un dispositif anti franchissement (plots...) pour préserver le dispositif ANC et permettre l'évacuation des eaux pluviales, des eaux de voirie.

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, (M. GIRARDOT n'ayant pas participé au vote), le Conseil municipal :

- Décide la vente de la parcelle communale à M. Thierry GIRARDOT au prix de 2.25 € le m2 (superficie d'environ 2 ares 55 centiares). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRES FONCIERES : PRIX DE VENTE TERRAINS LA CHARME - PERRAUDIN Bernadette

Mme le Maire fait part de la demande de Mme PERRAUDIN Bernadette qui souhaite aménager les abords de son gîte patrimonial « La Charme » notamment sur des talus communaux en contrebas du gîte.

Un droit de passage inaliénable est institué sur le cheminement d'accès aux jardins de la Charme à entretenir par le propriétaire.

- Décide à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle communale talutée d'une superficie de 2 a 50 ca à Madame Bernadette PERRAUDIN sachant que seulement 1a 90 ca sont aménagés et vendus au prix de 2,25€ € le m2. Les 60ca sont cédés à titre gratuit du fait de leur état escarpé et difficilement aménageable.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2020-31 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ

Le maire demande au conseil municipal de mettre à disposition à titre gracieux la salle de convivialité pour des cours de gymnastique, seuls les frais de chauffage seraient facturés à l'organisateur

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de mettre à disposition la salle de convivialité pour des cours de gymnastique au tarif de 5 € par séances + 5 € pour le chauffage.

FETE PATRONALE

La commission « Attractivité et animations » du 21 juillet n'avait pas souhaité organiser une fête patronale du dimanche 13 septembre en raison des conditions sanitaires du moment.

Au vu de l'avis de cette commission, cependant, dans leur majorité (4 voix pour, 3 contre, 2 abstentions), les conseillers municipaux souhaitent proposer une fête patronale sous un format allégé avec un vide grenier (pas d'attractions foraines) et sur un autre lieu (Les Jardins Suspendus route de Bourg) qui est adapté et sécurisé dans ses accès intérieurs. Le maire fera une demande spécifique dérogatoire auprès de la préfecture.

Justin GRIMPERELLE se propose pour prendre les réservations des exposants au vide grenier. Les conseillers municipaux sont sollicités pour apporter leur aide à la préparation (samedi 12 septembre au matin) et le jour J.

La commission « Attractivité et animations » sera réunie le 18 août à 20h30 afin de préparer l'évènement.

2020-32 ADHÉSION A LA RÉGIE RURALE DE VAILLANT

La commune souhaite adhérer à la Régie Rurale de Vaillant sachant que la cotisation annuelle est de 12 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la Régie Rurale de Vaillant pour l'année 2020 et les suivantes

2020-33 SPECTACLES 2020 – INTERMITTENTS DU SPECTACLE

La commune de Cohons poursuit sur la saison 2020 ses animations touristiques et culturelles au jardins suspendus, labellisés « Jardins remarquables ». De juillet à octobre 2020, diverses manifestations sont prévues dans les conditions sanitaires requises.

Pour la saison 2020, la Commune assurera elle-même la rémunération de ses intermittents du spectacle.

Les cotisations sociales seront versées au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales lorsqu'un artiste ou un technicien est embauché en vue de la production d'un spectacle vivant.

Votée à l'unanimité

TRAVAUX EN COURS

Réfection des bornes incendie en peinture et avec numéros pour 1060€

INSCRIPTIONS AUX COMMISSIONS CCAVM

Un seul candidat : Justin GRIMPERELLE

INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Arrêté de renouvellement de la ligne de trésorerie sur 12 mois à hauteur de 50000 € de disponibilités

Arrêté de nomination d'un régisseur de recettes des Jardins de Cohons, Mme CHAUVETET Marie-Odile

Droits de préemption urbain maison rue Candrée et rue de Longeau non exercés

Informations aux élus sur leur droit à la formation

Information sur les emplois de Services Civiques

Fin de séance à 00h15